



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°17-2008-2009

du 28 janvier 2009.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

**Mise en place de la réforme de la voie professionnelle :
le SNPDEN demande au minimum l'application des textes.**

Lors de la réunion du groupe national du 22 janvier 2009, l'ensemble des organisations signataires (SNETAA, SGEN, SNPDEN, I&D), a manifesté un fort mécontentement sur la manière dont la réforme se met en place dans les académies.

Il est choquant de constater le zèle avec lequel sont supprimées les formations au BEP, sans que les créations de CAP suffisent à couvrir l'engagement pris de garantir au moins une formation à des diplômes de niveau V dans chaque bassin de formation (dans les filières correspondant aux bacs pro préparés), sans que non plus le moindre dispositif alternatif soit proposé.

Mais il y a pire : les grilles horaires officielles, qui sont sur le point d'être publiées, risquent d'avance de n'être pas appliquées par des services académiques qui les trouvent trop généreuses... Nous observons déjà des disparités entre les académies, particulièrement sur la prise en compte de ces nouvelles grilles horaires : dotations insuffisantes, horaire pour l'accompagnement annoncé en HSE alors qu'il s'agit d'un horaire réglementaire pour permettre aux établissements, dans le cadre de leur autonomie, de déterminer son attribution en fonction des projets pédagogiques pour permettre la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Il est inacceptable de faire des économies par rapport aux textes officiels et nous avons dénoncé avec force ces annonces en demandant au ministère un rappel à l'ordre.

Nous avons demandé la parution rapide des textes, de la circulaire de cadrage sur la rénovation de la voie professionnelle, et leur application au niveau académique.

Le Secrétaire général du ministère et le DGESCO se sont engagés à activer la publication des textes officiels, actuellement à la signature. Ils ont rappelé que cette réforme doit aussi permettre de donner du sens à l'autonomie des établissements, notamment dans la mise en œuvre des grilles horaires (groupes à effectif restreint, accompagnement...) qui doit être adaptée aux situations des établissements.

Un dispositif de communication se met en place : courrier adressé aux principaux de collège, séminaires nationaux et inter-académiques en direction des DAET, SAIO, puis corps d'inspection et personnels de direction, qui devraient avoir lieu le 9 mars.

Nous avons demandé la présence de représentants de la DGESCO à ces différents séminaires, notamment pour les questions relatives aux grilles horaires.

La réflexion du groupe national se poursuit sur le contrôle en cours de formation à la fois sur les questions de contenus, de modalités, et de reconnaissance financière pour les enseignants